



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Commission standard CNIG du 27/10/2023

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

Problématiques et enjeux du standard

1. Définir de manière commune l'objet du standard
2. Construire référentiel commun aux différentes énergies vertes en ayant par filière, un très grand hétérogénéité des données ?
3. Faire travailler ensemble les différents acteurs des filières

Des réunions et échanges réguliers

03/04/2023: réunion de lancement du GT

03/05/2023: réunion de définitions des objets concernés par le GT

01/07/2023: bilatérale avec pôle national EnR sur les schémas fonctionnels

05/09/2023: 3eme réunion du GT: consolidation des définitions et début de structuration des champs

11/10/2023: réunion présentation des travaux des ZAEnR (IGN/CEREMA/DGEC)

Fin novembre: prochaine réunion sur le schéma fonctionnel

Définition de l'objet du standard

Passage d'énergies vertes aux contours encore trop flous à EnR

Le standard s'intéresse aux installations de production d'EnR

Les EnR peuvent être définies comme:

« Énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement, notamment celles d'origine solaire, éolienne, hydraulique, géothermique ou végétale (bois, biocarburants, etc.). On distingue ainsi parmi les sources d'énergies renouvelables, le soleil (photovoltaïque ou thermique), le vent (éolienne), l'eau des rivières et des océans (hydraulique, marémotrice, etc.), la biomasse, qu'elle soit solide (bois et déchets d'origine biologique), liquide (biocarburants) ou gazeuse (biogaz) ainsi que la chaleur de la terre (géothermie) et celle extraite par des pompes à chaleur. » (INSEE)

Éléments de mise en cohérence avec la réglementation existante (décret de juillet 2016) [A valider]

Une installation de production peut être définie comme un ensemble d'équipements destinés à la production d'énergie comprenant un ou plusieurs groupes de production. L'installation est raccordée directement ou indirectement à un réseau d'énergie.

Un groupe de production est défini comme un ensemble composé d'un générateur éventuellement entraîné par une ou plusieurs machines motrices.

Une version d'installation correspond à la période pendant laquelle les caractéristiques d'une installation sont inchangées.

Éléments de mise en cohérence avec la réglementation existante (décret de juillet 2016) [A valider]

Le registre national des installations de production comprend pour chaque installation des données de type:

1. Identification de l'installation
2. Historique de l'installation
3. Caractéristiques technique de l'installation

Éléments de mise en cohérence avec la réglementation existante (décret de juillet 2016) [A valider]

Parmi ces caractéristiques techniques, on trouve également les filières:

- Bioénergies
- Hydraulique
- Energies marines
- Eolien
- Solaire
- Géothermie

Éléments de mise en cohérence avec la réglementation existante (arrêté de mars 2020) [A valider]

IX. - Les données sont fournies dans les unités suivantes :

- pour le gaz : en MWh PCS ;
- pour l'électricité : en MWh ;
- pour la chaleur et le froid : en MWh ;



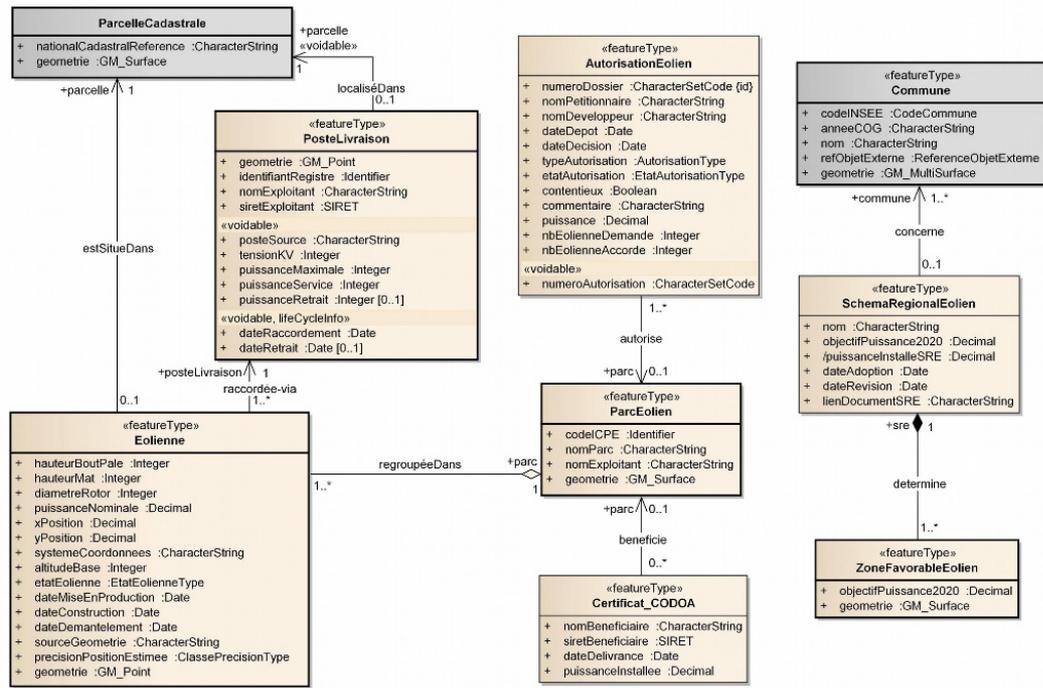
MWh comme unité commune ?



X. - La présentation des réseaux est mise à disposition :

- pour la chaleur, le froid et la distribution de gaz et d'électricité : à une échelle suffisamment précise pour identifier la présence du réseau sur la voirie ;
- pour le transport de gaz et d'électricité : au 1/250 000.

Intégration des initiatives existantes



«enumeration» EtatEolienneType
Construite en service = COS
Construite hors service = CHS
Non construite = NCO
Démontée = DE
Autre = AU

«enumeration» EtatAutorisationType
Déposé = DE
Accordé = AC
Refusé = RE
Modifié = MO
Sans suite = AB
Annulé = AN
Inconnu = NC

«codelList» ClassePrecisionType
+ Métrique = M
+ Décamétrique = DC
+ Hectométrique = HM
+ Non estimée = NE

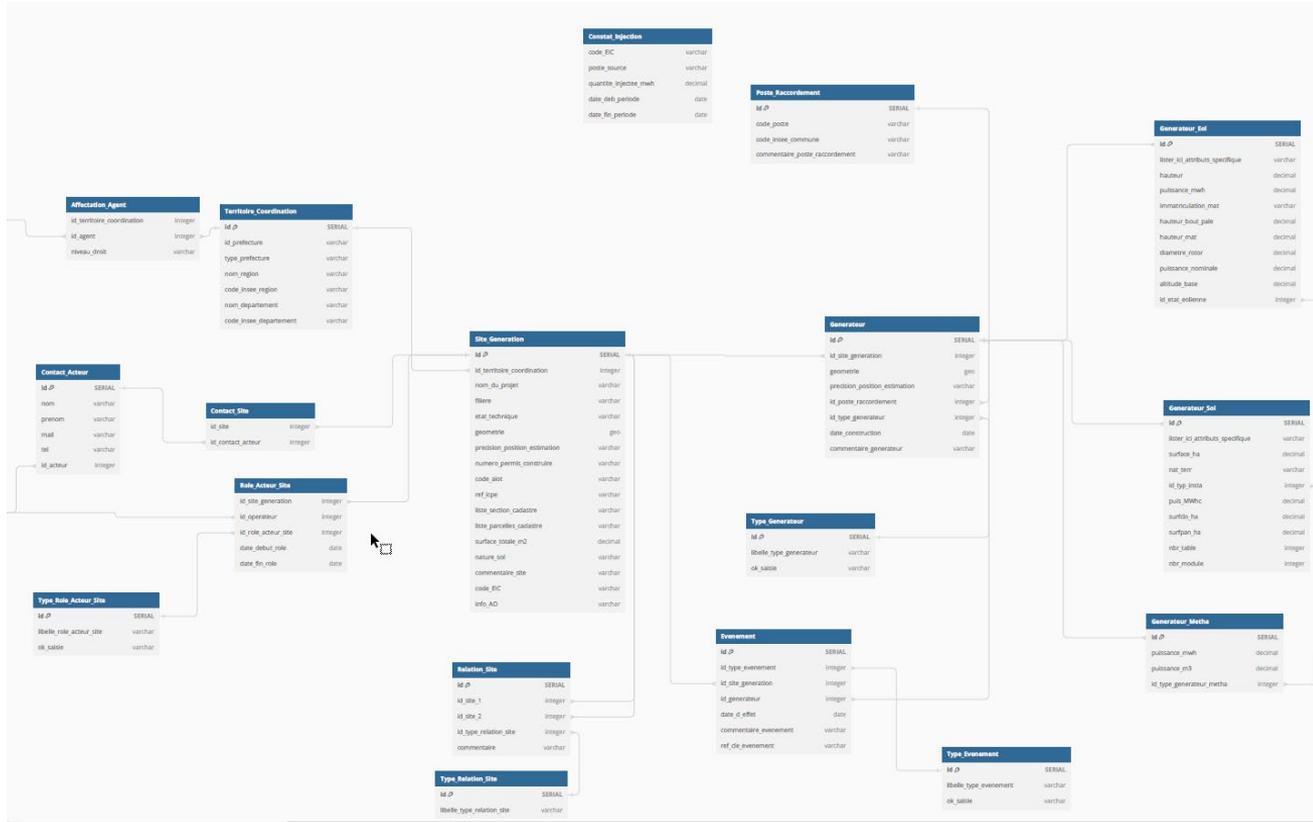
«enumeration» BooleanListeType
Oui = OUI
Non = NON
Non renseigné = NR
Non disponible = ND

«codelList» AutorisationType
+ Permis de Construire = PC
+ Autorisation d'exploiter ICPE = ICPE
+ Autorisation Unique = AU
+ Autorisation Environnementale = AE

Intégration des initiatives existantes

Attributs de la zone d'accélération (1/2)		Contrainte	Remplissage	Affichage saisie	Affichage consultation
ID de la ZAER	Code_insee_n°ID	Obligatoire	Automatique	Oui	Oui
Nom de la ZAER	ex: nom du lieu dit	Obligatoire	Manuel	Oui	Oui
Commune	Loriol-sur-Drôme (26270)	Obligatoire	Automatique	Oui	Oui
Code INSEE	26166	Obligatoire	Automatique	Non	Oui
EPCI	242600252	Obligatoire	Automatique	Non	Oui
Département	Drôme (26)	Obligatoire	Automatique	Non	Oui
Région	ARA (84)	Obligatoire	Automatique	Non	Oui
Surface de la zone (en ha)	2 ha (+choix de l'unité qui convertit à la volée)	Obligatoire	Automatique	Oui	Oui
Surface de la zone (en m ²) – conversion automatique	20 000 m ²	Obligatoire	Automatique	Oui	Oui
Rapport entre la surface de la ZAER et celle de la commune)	0,8 (%)	Obligatoire	Automatique	Non	Oui
Filière de production énergétique*	Eolien (cf. diapo suivante pour précisions)	Obligatoire (pour les 6 thèmes généraux)	Manuel (menu déroulant avec choix prédéfinis)	Oui	Oui
Détail de la filière	Eolien nouveau	Facultatif	Manuel	Oui	Oui

Intégration des initiatives existantes



A venir...

- Prototypage d'un premier schéma fonctionnel (réunion de novembre)
- Rédaction d'un premier jet de référentiel
- Présentation aux publics concernés
- Consolidations du prototype
- V2 du prototype
- Validation